

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28 avril 2025

DATE D’AFFICHAGE : 28 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 17
Votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le six mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. MARCIN, M. FOURE, M JALLOT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO	(procuration à Mme BATHILY)
M. LIAOUI	(procuration à M. GAILLARD)
Mme. RAKOTOMALALA	(procuration à M. BRENOT)
M. HILALI	(procuration à M. BOUCHELLA)
M. GAYDOUK	(procuration à M. LONGEAULT)
Mme DUBOIS	(procuration à Mme ARENOU)
Mme BAUDRY	(procuration Mme CHERGUI)

Absents excusés :

M. FARIGOULE
Mme AZDAD

Absents :

Mme CHATELAIN
M. CAMARA
M. ALIM
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SJRAS
M. ODIRA

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'APPEL A PROJETS D'INITIATIVES EDUCATIVES "TOUS ACTEURS DE L'EDUCATION"

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2021 relative à l'approbation du règlement intérieur de l'appel à projets d'initiatives éducatives « Tous acteurs de l'Education »,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission municipale de la Cité Educative du 10 février 2025 relative au plan d'action 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de Pilotage de la Cité Educative du 13 février 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 29 avril 2025,

ENTENDU l'exposé de Mme Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la modification du règlement Intérieur de l'appel à projets d'initiatives éducatives « Tous Acteurs de l'Education » tel qu'elle est présentée,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer le règlement intérieur de l'Appel à Projets « Tous Acteurs de l'Education » de la Cité Educative tel qu'il est présenté, et à signer tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 12 mai deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

